

2025



**mon
courtier
énergie**

RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin 2025

MON COURTIER ENERGIE GROUPE
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 3.657.862 €
Siège social : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux
907 898 944 RCS Bordeaux



Dans le présent rapport, les termes « **Société** » ou « **MON COURTIER ENERGIE GROUPE** » désignent la société Mon Courtier Energie Groupe désignée en tête du présent rapport. Le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales :

- o Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- o Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ;
- o Mon Courtier Energie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926.

Le terme « Courtiers Confirmés » désigne les courtiers du réseau ayant été formés et étant opérationnels.

Le terme « Clients » désigne les clients ayant un contrat signé en cours par l'intermédiaire de Mon courtier énergie.



Propos introductif

Mon Courtier Énergie Groupe a réalisé un premier semestre 2025 solide, marqué par le retour à la rentabilité et une croissance soutenue de son activité.

Le chiffre d'affaires s'établit à 14,5 M€, en progression de +22 % par rapport au premier semestre 2024, pour un résultat d'exploitation positif de 1,5 M€ et un résultat net de 1,0 M€. Cette performance traduit la mise en œuvre réussie de notre plan d'actions stratégique 2025-2028, fondé sur une croissance rentable, la fidélisation des clients et la montée en compétence de nos équipes commerciales.

La progression du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- Une meilleure segmentation de nos cibles clients, nous permettant de concentrer nos efforts sur les entreprises à plus forte consommation énergétique, avec une consommation moyenne en hausse à 393 MWh/an, soit +30 % vs S1 2024 ;
- Une optimisation de nos coûts, notamment une baisse de 12 % des charges de personnel du siège, traduisant les premiers effets de notre plan d'efficacité opérationnelle, en parallèle d'une croissance de nos effectifs commerciaux, avec une force de vente passant de 136 à 142 courtiers au 30 juin 2025 ;
- Un haut niveau de satisfaction client, illustré par un taux de renouvellement de 47 % du chiffre d'affaires « courtage » en France et un taux de satisfaction de 94 %, confirmant la confiance durable de nos clients.

L'activité internationale continue de se renforcer, représentant près de 20 % de la croissance du chiffre d'affaires sur le semestre. L'Espagne a atteint l'équilibre opérationnel tandis que la Belgique, lancée en 2024, affiche déjà une trajectoire prometteuse.

Avec 95 % du chiffre d'affaires encore réalisés en France, Mon Courtier Énergie Groupe poursuit le développement de son modèle à l'international tout en consolidant sa position de l'un des leaders français du courtage B2B en énergie. Ces résultats confirment la pertinence de notre stratégie et inscrivent le Groupe sur une trajectoire solide vers ses objectifs 2028 : 40 M€ de chiffre d'affaires et 4 M€ de résultat d'exploitation.

À Bordeaux, le 15 octobre 2025

Hugo LARRICQ
Directeur Général
Mon Courtier Énergie Groupe



1. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	05
1 1 Conseil d'administration.....	05
1 2 Comités.....	05
1 3 Direction du Groupe.....	07
1 4 Évènements importants survenus au cours du premier semestre.....	08
1.4.1 Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé.....	08
1.4.2 Eléments juridiques.....	12
1.4.3 Evénements postérieurs au 30 juin 2025.....	12
1 5 Principaux facteurs de risques.....	13
1 6 Eléments financiers (synthèse et renvoi).....	14
1 7 Transactions avec les parties liées.....	14
1 8 Détention du capital social et droit de vote de la Société.....	14
1.8.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2025.....	14
1.8.2 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital et attributions gratuites d'actions.....	16
1.8.3 Actions propres.....	16
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2025.....	17
3. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIEL.....	47
4. DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL.....	48
5. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	49
5 1 Carnet de l'actionnaire.....	49
5 2 Contact.....	49



1. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président : Charlie EVRARD

Administrateurs :

Romain CASSAGNAUD (Vice-président du Conseil d'administration)

Matthieu BOFFO

Karim LOUHICHI (Vice-président du Conseil d'administration)

Samy DJEBALI

Jean-Christophe CAYOL

Marie-Charlotte FAMILIADES (Administrateur indépendant)

François MOLLIER (Administrateur indépendant)

1 | 2 Comités

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, a débattu sur la mise en place de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middledenext auquel la Société se réfère de manière volontaire. A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité RSE, dont le rôle et le fonctionnement sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du Conseil d'administration en la matière.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.



Comité d'audit

A la date du présent rapport, le comité d'audit est composé de :

- Monsieur François MOLLIER (Président du Comité d'audit)
- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, le Conseil d'administration, après avoir vérifié que Monsieur François MOLLIER possède les qualifications nécessaires en matière de finance et l'indépendance, a décidé de le nommer Président du comité d'audit, en remplacement de Madame Claire VERNET-GARNIER. Monsieur François MOLLIER a accepté cette nomination, laquelle est consignée dans le procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2025.

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix du Commissaire aux comptes ainsi que du suivi des recommandations du Commissaire aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.



Comité RSE

A la date du présent rapport, le comité RSE est composé de :

- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (Présidente du comité RSE)
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Matthieu BOFFO

Les membres du comité RSE et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard ;
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et leur déploiement.

1 | 3 Direction du Groupe

A la date du présent rapport la direction du Groupe est composée :

- **Directeur Général** : Hugo LARRICQ
-
- **Directeur Administratif et Financier** : Emilien THOMET
-
- **Directrice Juridique** : Isabelle BREGET
-
- **Directrice des Ressources Humaines** : Carine COURCOUX
-
- **Directrice Marketing et Communication** : Doreen GONZALEZ
-
- **Directeur des systèmes d'information** : Nicolas DEFRAIN
-
- **Directeur des Offres** : Matthieu DENIS
-
- **Directeur Commercial** : Arnaud HOUQUES
-
- **Directrice Back Office** : Caroline MENDIBIL



1 | 4 Événements importants survenus au cours du premier semestre

1.4.1 Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé

Les marchés du gaz et de l'électricité ont globalement connu une baisse sur le premier semestre 2025.

Sur le premier semestre 2025, les prix de l'électricité et du gaz ont globalement reculé, mais avec de fortes variations en cours de route. L'électricité a commencé l'année autour de 70 €/MWh, a grimpé jusqu'à 75 € en février, avant de chuter fortement à 58 € en mai, puis de remonter en juin autour de 68 €. Ce mouvement de « grand huit » s'explique surtout par des inquiétudes liées à la disponibilité des centrales nucléaires françaises, où des problèmes de corrosion ont été détectés, ainsi que par le contexte géopolitique tendu. Le gaz a suivi une évolution similaire : coté à 38 €/MWh en janvier, il est monté à 44 € en février, redescendu à 30,5 € fin avril, puis reparti à la hausse en mai et juin, pour retomber autour de 32 € fin juin. Là encore, les soubresauts du marché s'expliquent par l'instabilité internationale, notamment le conflit au Proche-Orient et les incertitudes autour du transport de gaz naturel liquéfié, avant une accalmie à partir de la mi-juin. Finalement, malgré ces fortes secousses, les deux marchés affichent une tendance légèrement baissière sur la période.

Au cours du semestre, la Société a lancé son plan d'actions stratégique 2028. Pour rappel, ce plan détaillé le 22 avril 2025 s'articule autour de 4 axes :

- 1/ Développement du portefeuille clients
- 2/ Augmentation du chiffre d'affaires par client
- 3/ Maîtrise des coûts du siège
- 4/ Poursuite du développement international

Ce plan a pour objectif le retour à la rentabilité opérationnelle dès cette année et l'atteinte de nos objectifs 2028 : 40M€ de CA et 4M€ de REX.

La forte progression du chiffre d'affaires résulte d'un travail approfondi sur la segmentation client, ayant permis de cibler plus efficacement les clients grands comptes, plus rentables pour la Société. La part de ces clients a d'ailleurs augmenté de 24 % par rapport au premier semestre 2024. La consommation moyenne des clients est passée de 302 MWh/an à 393MWh/an. Cette stratégie nous permet de développer notre chiffre d'affaires sans accroître les coûts en ETP, améliorant ainsi notre productivité globale. Elle traduit également la montée en compétence et la maturité de notre réseau de courtiers confirmés, désormais pleinement capables de gérer les dossiers grands comptes et la complexité de leurs enjeux énergétiques. Le nombre de courtiers formés a progressé au cours du premier semestre 2025, passant de 136 à fin 2024 à 142.

Le renouvellement des contrats d'énergie des Clients est également un enjeu important pour la Société dans l'atteinte de ses objectifs. A ce titre la Société suit un indicateur clé : la part du renouvellement dans son chiffre d'affaires. Celle-ci atteint 47% au 30 juin 2025 en France (contre 40% en 2024).



Dans la poursuite de son objectif de retour à la rentabilité opérationnelle dès 2025, la Société a décidé, au 1er semestre, de concentrer ses efforts et de mobiliser ses ressources sur son activité historique : le courtage en énergie. La progression du chiffre d'affaires du premier semestre 2025 est essentiellement portée par cette activité.

Pour autant, la Société n'a pas délaissé les activités connexes, à savoir les services et la transition énergétique. Le chiffre d'affaires de ces activités reste stable sur le S1 2025. Sur la transition énergétique, la Société a focalisé son activité sur l'accompagnement Décret Tertiaire afin d'assurer le renouvellement de son parc client et a développé la vente des garanties d'origine.

La Société reste convaincue que ces activités de service et de transition énergétique sont un levier majeur de fidélisation des clients et participeront activement à l'atteinte des objectifs 2028. Elles feront l'objet d'un plan d'action dédié dans les prochains mois.

Poursuivant la mise en place du plan d'action stratégique, la Société a mené une politique de rationalisation de ses coûts afin de retrouver de la rentabilité dès 2025. Cette démarche a été engagée dès le début de ce 1er semestre 2025. A cet effet, la Société a pris la décision de ne pas poursuivre ses investissements dans l'entité MCE Agences, dont les coûts ont significativement impacté les résultats de l'année 2024.

En conséquence, la Société a engagé la fermeture de cette filiale, laquelle a été actée par décision de liquidation judiciaire en date du 19 Mars 2025. Les agences ont donc été fermées (Dijon, Troyes, Besançon et Lyon) et la Société a mis en place une stratégie de transition permettant d'assurer la continuité du service pour les clients concernés.

Pour autant, la présence de ces agences dans ces zones territoriales a permis d'augmenter la visibilité commerciale de Mon courtier énergie et d'enrichir la base de prospects qui a été attribuée aux licenciés de marque existants.

En parallèle, et comme déjà annoncé, une réorganisation des services au siège de la Société a été menée s'accompagnant d'une réduction des effectifs concentrée sur des postes et fonctions moins stratégiques. Ainsi, au cours du semestre, des départs n'ont pas été remplacés et des licenciements économiques (moins de 10) ont été mis en place. Cette démarche permet à la Société de disposer d'une organisation plus agile et efficiente pour soutenir sa dynamique de croissance.

Ces mesures ont permis à la Société une réduction de sa masse salariale de 12% entre S1 2024 et S1 2025 et une réduction de ses frais généraux de 16%.

La Société a maintenu le cap de ses investissements dédiés à l'amélioration de ses process et de ses outils afin de faciliter le travail des courtiers et d'assurer l'internationalisation de son modèle avec notamment le développement des outils pour la Belgique et pour l'Espagne (comparateur d'énergie, site internet, outils Salesforce).



Les investissements ont porté sur la mise en place d'un comparateur d'énergie sur le site internet France, Belgique, Espagne et sur la refonte du site internet.

Le comparateur d'énergie permet à la Société de développer la prospection commerciale et de faciliter et accélérer le traitement des demandes entrantes avec une augmentation du nombre de leads provenant du site internet de 57% par rapport au 1er semestre 2024.

Enfin le quatrième axe du plan d'action stratégique : la poursuite du développement international :

Espagne

La filiale espagnole réalise un chiffre d'affaires de 376K Euros au 1er semestre 2025 représentant une croissance de 78% par rapport au 1er semestre 2024. Une croissance remarquable qui confirme le potentiel du marché espagnol.

Cette croissance a été portée par l'acquisition de nouveaux Clients et l'expansion géographique avec, au 30 juin 2025, une présence sur 5 zones majeures (Madrid, Barcelone, Valence, Galice et Andalousie).

Au 30 juin 2025, la filiale espagnole s'appuie sur l'expertise de 10 commerciaux formés et opérationnels sur le marché de l'énergie.

L'ensemble des actions menées en Espagne sur ce 1er semestre 2025 a porté ses fruits puisque la filiale affiche un résultat positif sur le semestre.

Belgique

Enfin, après une étude de marché concluante, la Société a décidé de se lancer sur le marché belge avec la création de sa filiale MCE Belgium le 26 juin 2024, une filiale pilotée par une équipe déjà opérationnelle et experte sur les sujets énergie.

Au 1er semestre 2025, la filiale belge réalise un chiffre d'affaires de 240K Euros, et est composée d'une équipe de 8 personnes, dont 6 commerciaux répartis entre la Flandre et la Wallonie permettant de répondre au mieux aux spécificités du marché belge. La filiale clôture le semestre avec une légère perte mais le CA réalisé en moins d'un an d'activité, conforte le Groupe sur le potentiel du marché belge et sur sa capacité à générer des résultats positifs dès la fin d'année 2025.

Finalement l'ensemble des actions menées par la Société aussi bien en France qu'à l'international permettent à la Société d'afficher un résultat d'exploitation de 1 474K€ au 30/06/2025 soit une amélioration de 761% par rapport au S1 2024. Cela confirme la pertinence de ces actions, et inscrit la Société dans une trajectoire positive pour le retour à la rentabilité dès 2025 et l'atteinte des objectifs 2028.



Consolidation de la structure actionnariale

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 11 juin 2025, la mise en œuvre partielle du programme de rachat d'actions, conformément à la délégation adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024 par décision du Conseil d'administration en date du 11 juin 2025.

Ainsi, la Société a racheté hors marché un bloc de 109 369 de ses propres actions, représentant 2,99% de son capital social.

Ces titres ont été acquis pour un total de 563 250 euros, soit 5,15 € par action.

Concomitamment au rachat par la Société de ce bloc de 109 369 actions, la Société a été informée que ses actionnaires historiques, la société UNI Holding, et la société Groupe Axsell (anciennement Bambalouni Invest), ont racheté chacune 77 000 actions du Groupe, au prix unitaire de 5,15€ par action.

Ces 263.369 actions ont été acquises auprès de la société GADACA, détenue par M. Guillaume Rouaud, ancien directeur général de la Société qui, par conséquent, ne détient, à la connaissance du Groupe, plus aucune action de la Société.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de ces transactions est présentée en paragraphe 1.8.1 ci-après.

La Société utilisera les 109 369 actions ainsi acquises conformément aux finalités prévues par la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024 *.

Un descriptif du programme de rachat est disponible sur le site internet de la Société, onglet « Programme de rachat d'actions » : mce-finance.com

*Se reporter au communiqué de presse du 18 juin 2025.



1.4.2. Éléments juridiques

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Guillaume ROUAUD de son mandat d'administrateur qui a pris effet le 7 février 2025.

Le même jour, le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de Monsieur François MOLLIER en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillaume ROUAUD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Monsieur François MOLLIER a également été désigné en tant que Président du comité d'audit. La ratification de la cooptation de Monsieur François MOLLIER a été proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025, lesquels ont ratifié cette cooptation.

Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance en Belgique, la Société a décidé de faire entrer le 24 mars 2025 un nouvel administrateur au sein de sa structure Mon courtier énergie Belgium. Monsieur Benoît Haesebrouck, également représentant légal de la filiale, détient 10 % du capital de la filiale belge et apportera son expertise et sa connaissance approfondie du marché local afin d'accompagner le développement stratégique de la Société en Belgique.

Cette évolution vise à renforcer la gouvernance locale et à aligner la stratégie de la filiale avec les ambitions de croissance du Groupe. En s'appuyant sur un actionnaire impliqué, la Société entend optimiser son ancrage sur le marché belge et accélérer son expansion tout en assurant une gestion plus proche des réalités opérationnelles du terrain.

1.4.3 Événements postérieurs au 30 juin 2025

Se reporter à la note 6.5 des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section 2 du présent rapport.

Le 4 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, jusqu'alors exercées cumulativement par Monsieur Charlie Evrard, et désigné Monsieur Hugo Larricq en qualité de Directeur Général. Hugo Larricq est un manager expérimenté occupant depuis plus de 15 ans des postes stratégiques dédiés au développement commercial des entreprises françaises et internationales. Directeur commercial produits et services de Cdiscount depuis 2017 et membre de son Comité de Direction, il a contribué à la gestion d'un chiffre d'affaires annuel de plus de 2 milliards d'euros et a piloté des équipes dédiées à la performance commerciale du leader français de l'e-commerce. Son expérience à la fois stratégique et opérationnelle, en France et à l'international, est un atout majeur pour piloter la montée en puissance du plan d'actions stratégique et réaliser les objectifs de croissance rentable de la Société à horizon 2028. Monsieur Charlie Evrard conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le même jour, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 aux termes de sa 14ème



résolution, a décidé d'attribuer gratuitement un total de 38.421 actions ordinaires au profit d'un mandataire social de la Société (le "Plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1"), sous condition de présence. Les 38.421 actions du Plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1 sont soumises à une période d'acquisition débutant le 1er avril 2026 et d'une durée d'une année pour le premier tiers des actions attribuées, de deux années pour le second tiers des actions attribuées, et de trois années pour le dernier tiers des actions attribuées, ainsi qu'à une période de conservation d'une durée d'une année à compter de la fin de la période d'acquisition correspondante. L'attribution définitive des actions sera également conditionnée à la réalisation de critères de performance.

En septembre 2025, la Société a mis en ligne son nouveau site internet, pensé comme une vitrine renforçant son identité et facilitant l'accès à l'information pour les différentes parties prenantes. Ce site propose des contenus d'information sur l'énergie enrichis et des fonctionnalités adaptées aux besoins des clients. Il intègre notamment une optimisation du référencement (SEO) afin de renforcer l'attractivité notamment du comparateur d'énergie. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté d'accroître la visibilité de nos activités et de soutenir notre positionnement sur le marché de l'énergie.

La Société a également lancé la mise en place d'un système de notation RSE selon le référentiel EcoVadis, dont l'évaluation est prévue pour 2026.

Cette initiative permettra de structurer la politique RSE du Groupe, d'engager l'ensemble des collaborateurs autour de ses piliers stratégiques, et d'assurer un suivi rigoureux de ses indicateurs extra-financiers (KPI). Elle s'inscrit dans une démarche durable visant à renforcer la crédibilité et la performance globale de l'entreprise sur le long terme.

1 | 5 Principaux facteurs de risques

Le lecteur est invité à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 18 avril 2023 sous le numéro I.23-011 et au sein du Supplément au Document d'enregistrement approuvé le 9 mai 2023 sous le numéro I.23-026 ainsi que dans son rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Document d'Enregistrement, la Société reste cependant vigilante et continue de les appréhender en interne.



1 | 6 Eléments financiers (synthèse et renvoi)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2025 sont traités de manière approfondie dans l'annexe aux états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2025 présentés en section 2 du présent rapport.

1 | 7 Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées au cours des six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe au cours de cette période, figure à la note 6.6 des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section 2 du présent rapport.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le Document d'Enregistrement approuvé le 18 avril 2023 par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.23-011 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

1 | 8 Détention du capital social et droit de vote de la Société

1.8.1 . Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2025

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 juin 2025 était la suivante :

Actionnaires	Nombres d'actions	% du capital	Nombre de droits de votes	% des droits de vote
UNI Holding	955 787	26,13%	1 816 024	29,71%
Groupe Axsell	955 787	26,13%	1 816 024	29,71%
Titun Consulting	659 099	18,02%	1 304 284	21,34%
Jinerjy	219 688	6,01%	434 739	7,11%
Auto-détention	126 504	3,46%	-	0,00%
Flottant	740 997	20,26%	740 997	12,12%
Total	3 657 862	100,00%	6 112 068	100,00%



(1) Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

(2) Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) anciennement dénommée Bambalouni Invest, détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société.

(3) Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président directeur général de la Société.

(4) Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Depuis l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, est prise en compte.



1.8.2 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital et attributions gratuites d'actions

A la date du présent rapport, la Société n'a émis aucun autre titre donnant accès au capital.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Date d'assemblée générale	19 juin 2025 (Plan 2025-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	4 septembre 2025
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	38.421
Dont attribuées aux mandataires sociaux de la Société	38.421
Date de début de période d'acquisition	1 ^{er} avril 2026
Date d'acquisition définitive des actions	1 ^{er} avril 2027 pour 12.807 actions
	1 ^{er} avril 2028 pour 12.807 actions
	1 ^{er} avril 2029 pour 12.807 actions
Date de fin de période de conservation	1 ^{er} avril 2028 pour 12.807 actions
	1 ^{er} avril 2029 pour 12.807 actions
	1 ^{er} avril 2030 pour 12.807 actions
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	0
Actions attribuées en cours d'acquisition à la date du présent rapport	0

1.8.3 Actions propres

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la Société, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 30 juin 2025 :

- 17.135 titres
- 56 682.71 euros en espèce.



2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2025

1. Propos préliminaire

Mon courtier énergie groupe s'est introduit en bourse sur le marché Euronext Growth ® Paris le 10 mai 2023. Une augmentation de capital a été réalisée le 30 mai 2023 de 725 k€ en capital social et 6 001 k€ en prime d'émission. Une seconde augmentation de capital a été réalisée le 5 juillet 2023 de 32 k€ en capital social et 281 k€ en prime d'émission. Les frais d'entrée en bourse sont imputés sur les primes d'émission et s'élèvent nets d'IS à 665 k€. Le cours au 30/06/2025 s'est élevé à 5,35€ par action.



2. États financiers

2 | 1 Bilan Consolidé

Bilan actif consolidé	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	3 410	(718)		2 692	2 669
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>1 977</i>			<i>1 977</i>	<i>1 977</i>
Immobilisations corporelles	156	(73)		83	102
Immobilisations financières	111			110	114
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	3 677	(790)		2 886	2 886
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés	8 595		(104)	8 490	7 526
Autres créances et comptes de régularisation	4 298		(759)	3 539	2 780
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>215</i>			<i>215</i>	<i>215</i>
Valeurs mobilières de placement	4 607		(77)	4 530	4 168
Disponibilités	3 600			3 600	3 622
Actif circulant	21 099		(940)	20 158	18 096
Total Actif	24 775	(790)	(940)	23 044	20 981
Capital				3 658	3 658
Primes liées au capital				5 617	5 617
Réserves et résultat consolidés				1 509	716
Capitaux propres (Part du groupe)				10 783	9 990
Intérêts minoritaires				(52)	(52)
Total des capitaux propres				10 732	9 938
Provisions pour risques et charges				761	516
Provisions				761	516
Dettes financières				774	848
Fournisseurs et comptes rattachés				7 246	6 352
Autres dettes et comptes de régularisation				3 531	3 327
<i>Dont Impôts différés Passif</i>					<i>178</i>
Dettes				11 551	10 527
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition					
Total Passif				23 044	20 981



2 | 2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2025.06	2024.06
Chiffre d'affaires	14 475	11 821
Autres produits d'exploitation	473	645
Achats consommés	-392	-394
Charges de personnel	-2 320	-2 636
Autres charges d'exploitation	*-10 429	-9 060
Impôts et taxes	-86	-70
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-247	-529
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	1 474	-223
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 474	-223
Charges et produits financiers	31	97
Charges et produits exceptionnels	-189	6
Impôts sur les résultats	-341	-171
Résultat net des entreprises intégrées	975	-291
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	975	-291
Intérêts minoritaires	-5	-5
Résultat net (part du groupe)	979	-286
Nombre d'actions à la clôture	3 657 862	3 657 862
Nombre moyen pondéré d'actions	3 657 862	3 657 862
Résultat de base par action en €	2.67	0.08

Afin d'améliorer la pertinence des états financiers et de la présentation de la performance de la société, et conformément à la présentation du compte de résultat selon le règlement ANC 2020-01, la ligne Autres charges d'exploitation a été intégrée dans cet état. Ce poste contient désormais les achats d'études, prestations de services et autres achats (historiquement classés dans les achats consommés). Dans cette nouvelle présentation, les achats consommés contiennent ainsi principalement les commissions agences, les charges de locations, d'entretien ainsi que les honoraires.



2 | 3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie	2025.06	2024.06
Résultat net total des entités consolidées	975	-291
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	-61	51
Variation de l'impôt différé		-12
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	1	1
Marge brute d'autofinancement	914	-252
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	-106	254
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	808	2
Acquisitions d'immobilisations	-173	-284
Incidence des variations de périmètre	-25	
Variation nette des placements à court terme		-100
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	-198	-384
Remboursements d'emprunts	-74	-46
Variation des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		
Augmentations / réductions de capital	5	-47
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	-563	
Variation nette des concours bancaires	1	6
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	-631	-86
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	-21	-468
Trésorerie : ouverture	3 621	3 033
Trésorerie : ouverture	3 621	3 033
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
Trésorerie : clôture	3 599	2 565



2 | 4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
30.06.2023	3 625	5 526	1 189			893	11 234	(12)
Affectation du résultat N-1			1 197			(1 197)		
Distribution/ brut versé			(1 219)				(1 219)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		(47)					(47)	
Résultat						(286)	(286)	(5)
Autre	32	137	(105)			243	368	(11)
30.06.2024	3 658	5 617	1 062			(346)	10 051	(28)
Affectation du résultat N-1			(346)			346		
Var. de capital en numéraire et souscrip			4				4	1
Résultat			0			979	979	(5)
Autres augmentations, diminutions			0				0	
Reclassement, restructuration et changement de méthode			(892)	(187)			(1 078)	
Variations de périmètre			888				888	4
Autre			(0)			0	(60)	(24)
30.06.2025	3 658	5 617	712	(187)		979	10 783	(52)



3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3 | 1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

À compter du 1er janvier 2025, la société applique les dispositions du Plan Comptable Général (PCG) dans sa version consolidée issue du règlement ANC n° 2014-03 modifié, tel que publié dans le recueil des normes comptables françaises en vigueur à cette date.

L'application de ces nouvelles dispositions a conduit la société à adapter certaines méthodes comptables, notamment en matière de :

- Présentation du résultat exceptionnel : la présentation du résultat exceptionnel est revue pour mieux refléter les événements non récurrents, conformément au règlement ANC 2022-06 ;
- Suppression des transferts de charges, comptabilisés dans des comptes de charges spécifiques ;

Ces changements ont été appliqués de manière prospective, conformément aux dispositions transitoires prévues par les règlements concernés.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en euros.



3 | 2 Modalités de consolidation

A partir de 2023, toutes les sociétés du groupe ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre.

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2025 clôturent leur exercice le 31 décembre 2025. Un arrêté semestriel a été réalisé au 30 juin 2025.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

3 | 3 Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 30/06/2025 et au 31/12/2024 sont les suivantes :



Libellé	2025.06			2024.06		
	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
MCE GROUPE	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
Mon Courtier Energie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MCE Belgium	IG	90,00	90,00	IG	100,00	100,00
MCE España	IG	90,00	90,00	IG	90,00	90,00
MCE AGENCES (EX MCE LYON)	IG	-	-	IG	100,00	100,00

Une augmentation de capital a eu lieu chez MON COURTIER ENERGIE BELGIUM entrainant une variation du pourcentage de contrôle et d'intérêts au 30 juin 2025. Cette dernière a été intégralement souscrite par un minoritaire et a entraîné un résultat de dilution de +5 k€.

La société MCE Agences a été placée en liquidation judiciaire en date du 19/03/2025 (date du jugement d'ouverture de liquidation judiciaire). Le compte de résultat de la société a été inclus dans la consolidation jusqu'à la date du 28/03/2025.

La liquidation judiciaire d'une filiale détenue à 100% ayant pour effet la perte de contrôle de celle-ci par la société mère.

La société a donc été déconsolidée au 30/06/2025. Dans l'attente du débouclage de l'opération, la déconsolidation sans cession de la filiale a entraîné la constatation d'une provision de 354 K€ qui sera reprise lors de la clôture définitive de la liquidation.

Cette provision correspond à la sortie de la contribution négative de la situation nette de MCE agences de 892 K€ compensée par les reprises de provisions nettes déneutralisées pour 538 K€



3 | 4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- **Ecart d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.



- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Conformément au règlement ANC n° 2020-01 et l'article 212-3.1, les coûts de développement ne sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels que si tous les critères suivants sont remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- L'intention de notre part de mener à bien le projet et de l'utiliser ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel ;
- La preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ;
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

La durée de vie utile estimée des coûts de recherche et développement comptabilisés comme actifs incorporels est de 3 ou 5 ans.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans



- **Contrats de crédit-bail et assimilés**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.
-

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté selon les règles suivantes:

- créances inférieures à 1000€ dont la date de facture est supérieure ou égale à 6 mois : provision à 100%
- créances supérieures ou égales à 1000€ dont la date de facture est :
 - supérieure ou égale à 6 mois et inférieur à 1 an : provision à 50%
 - supérieure ou égale à 1 an : provision à 100%



- **Provisions pour risques et charges**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- **Provision pour risques décommissionnement**

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décommissionnement ». Le décommissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution du contrat pour chaque client bénéficiaire du contrat d'énergie.

- **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 30/06/2025 selon les mêmes hypothèses et modalités de calcul que ceux calculés au 31/12/2024. (Taux d'actualisation : 3.38% au 31/12/2024).

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- **Impôts sur les bénéfices**

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.



Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :

- Prestations de Courtage en énergie

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- Prestations de gestion des contrats d'énergies

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service.

- **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.



3 | 5 Faits marquants de l'exercice

Au cours du premier semestre 2025 plusieurs événements sont intervenus :

La filiale MCE Agences a été mise en liquidation entraînant une perte de contrôle et donc une déconsolidation de cette dernière.

Un programme de rachat d'actions de MCE Groupe a été mis en œuvre au 18 juin 2025. Un total de 109 369 actions à un prix unitaire de 5.15€ ont été rachetées soit un total de 563 k€, le communiqué annonce que :

- 73 518 actions seront affectées à la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérent à un plan d'épargne d'entreprise. Ces dernières sont présente en valeur mobilière de placement pour un montant de 379 k€.
- 36 211 seront affectées à la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport. Ces dernières ont été reclassées en titre immobilisé pour 186 k€.

Conformément aux règles comptables françaises, les titres d'autocontrôle en valeur mobilière de placement n'ont pas été retraités alors que ceux en titre immobilisé ont été annulés entraînant un impact réserves de -186 k€.

- Une réorganisation des services au siège de la Société a été menée s'accompagnant d'une réduction des effectifs concentrée sur des postes et fonctions moins stratégiques. Ainsi, au cours du semestre, des départs n'ont pas été remplacés et des licenciements économiques (moins de 10) ont été mis en place. Cette démarche permet à la Société de disposer d'une organisation plus agile et efficiente pour soutenir sa dynamique de croissance.



3 | 6 Information sectorielle

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci-dessous les informations sectorielles suivantes :

- **Concernant l'arrêté au 30/06/2025 (6 mois) :**

- Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

en milliers d'euros	Courtage en Energie (93,2%)	Autres** (6,8%)
Chiffre d'affaires	13 491	984

***Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.*

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographiques pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place un outil analytique de la marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.

- Le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

en milliers d'euros	France (92,6%)	Europe (7,4%)
Chiffre d'affaires	13 404	1 071

L'activité commerciale en Espagne et en Belgique a respectivement enregistré un chiffre d'affaires de 376 k€ et 215 k€ sur le 1er semestre 2025.

- **Concernant l'arrêté au 30/06/2024 (6 mois) :**

Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

en milliers d'euros	Courtage en Energie (92,0%)	Autres** (8,0%)
Chiffre d'affaires	10 874	946

***Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.*



- Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

en milliers d'euros	France (92,1%)	Europe (7,9%)
Chiffre d'affaires	10 886	934

L'activité commerciale en Espagne a enregistré un chiffre d'affaires de 226 k€ sur le 1er semestre 2024.

4. Détails des comptes du bilan

4 | 1 Ecart d'acquisition

Libellé	2024.06	2025.06	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1977	1977					
Valeur nette	1977	1977					

La société Mon courtier énergie groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon courtier énergie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30/06/2025 et ainsi aucun test de dépréciation n'a été réalisé sur cette période. Le test de dépréciation sera mis en œuvre cours du second semestre 2025.



4 | 2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2024.06	2025.06	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	1 262	1 357	95				
Autres immobilisations incorporelles	1	1					
Ecart d'acquisition	1 977	1 977					
Immobilisations incorporelles en cours	12	76	64				
Immobilisations incorporelles	3 251	3 410	159				
Installations techniques, matériel & outillage	1	1					
Matériel de bureau	88	87	8			-9	
Matériel de transport	2	2					
Matériel informatique	83	66	0			-17	
Immobilisations corporelles	174	156	8			-27	
Total	3 426	3 566	167			-27	

4 | 3 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2024.06	2025.06	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	-582	-718	-136				
Amortissements des autres immos incorp.	0	0	0				
Amortissements des immobilisations incorporelles	-582	-718	-136				
Amortissements install tech. matériel & outil.	0	0	0				
Amortissements du matériel de bureau	-29	-26	-5			8	
Amortissements du matériel de transport	-2	-2					
Amortissements du matériel informatique	-40	-44	-11			7	
Amortissements des immobilisations corporelles	-72	-73	-16			15	
Amortissements sur actif immobilisé	-654	-790	-151			15	



4 | 4 Immobilisations financières

Libellé	2024.06	2025.06	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)		Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation		1					1	
Créances rattachées à des participations - non courant	17	17						
Dépôts et cautionnements versés	31	26	6				(10)	
Actions propres			186					(186)
Prêts, cautionnements et autres créances - courant	66	66						
Immobilisations financières	114	111	193				(9)	(186)
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	114	111	193				(9)	(186)

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations - non courant	17	17					
Dépôts et cautionnements versés	26						26
Prêts, cautionnements et autres créances - courant	66	66					
Total	110	83					26

4 | 5 Clients

Libellé	2025.06	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	8 594	7 939	257	259	10	97	136
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1 an	(104)						(104)
Total créances hors groupe	8 490	7 939	257	259	54	97	32
% dépréciation	1.2%	0%	0%	0%	0%	0%	76%
% créances totales	100%	93.5%	2.9%	3%	0.1%	1.1%	0.4%



Libellé	2024.12	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	7 574	4 451	2 512	444	9	49	109
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1 an	(48)						(48)
Total créances hors groupe	7 526	4 451	2 512	444	9	49	61
% dépréciation	0,6%	0%	0%	0%	0%	0%	44%
% créances totales	100%	59,1%	33,4%	5,9%	0,1%	0,7%	0,8%

4 | 6 Autres créances

Libellé	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	8 595	-104	8 490	7 574	-48	7 526
Clients et comptes rattachés	8 595	-104	8 490	7 574	-48	7 526
Avances et acomptes versés sur commandes	26		26	9		9
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	18		18	1		1
Impôts différés - actif	215		215	215		215
Créances fiscales hors IS part < 1 an	2 187		2 187	1 481		1 481
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1 an	414		414	595		595
Comptes courants part < 1 an	759*	-759*	0			
Autres créances part < 1 an	99		99	56		56
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	0		0	0		0
Charges constatées d'avance part < 1 an	580		580	422		422
Autres créances et comptes de régularisation	4 298	-759	3 539	2 780		2 780
Clients et autres créances	12 892	-863	12 029	10 354	-48	10 305

**La présence d'un compte courant groupe provient de l'opération de déconsolidation de MCE Agences et la reprise de l'annulation du compte courant et de sa dépréciation.*



4 | 7 Impôts différés

Libellé	2024.12	2025.06
ID / Déficits reportables	214	214
ID / Différences temporaires	0	0
ID / Retraitement IDR	2	1
ID/ Autres retraitements *	(179)	0
Valeur nette d'impôt différé	37	215

* Le retraitement concernant l'ID sur l'annulation de la dépréciation du C/C de MCE Agences a été repris suite à sa déconsolidation.

4 | 8 Trésorerie nette

Libellé	2024.06	2025.06
Trésorerie active nette	2 702	3 522
Disponibilités	2 702	3 600
Dépréciations sur VMP - Autres placements		(77)
Concours bancaires (trésorerie passive)	138	0
Trésorerie à court terme	2 565	3 522
Placements à court terme	5 386	4 607
VMP - Autres placements	5 231	4 607
Intérêts courus non échus s/ VMP	156	
Trésorerie passive assimilée à une dette	6	5
Concours bancaires (dettes)	6	5
Trésorerie à long terme	5 380	4 602
Trésorerie nette	7 945	8 124



4 | 9 Provisions pour risques et charges

Libellé	2024.06	2025.06	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges - courant	224	196		-28			
Autres provisions pour risques - courant	284	559	79	-279		-6	480
Provisions pour pensions et retraites - non courant	8	6				-2	
Provisions	516	761	79	-307		-7	480

Le montant de la provision retraite s'établit à 6 k€ au 30/06/2025 contre 8 k€ au 31/12/2024 et concerne les filiales françaises représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.

Le montant de 480 K€ repris dans la colonne Autres variations correspond à la provision constatée suite à la mise en liquidation judiciaire de la société et conservée dans cette rubrique jusqu'au terme de la procédure (voir paragraphe Faits marquants) ainsi qu'une provision de 126 K€ constatée dans les comptes statutaires de MCE ayant pour objet de couvrir le risque complémentaire auquel pourrait être exposé cette dernière à l'issue de cette même procédure.

4 | 10 Emprunts et dettes financières

Libellé	2024 12	2025.06	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	695	620					-75
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	147	149		-73			75
Intérêts courus sur emprunts	1	1	1	-1			
Concours bancaires (trésorerie passive)	2	0					-1
Concours bancaires (dettes)	4	5					1
Dettes financières	848	774	1	-74			-1



Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

▪ En 2025

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 30/06/2025
Banque Populaire (MCE)	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	62
BPI (MCE)	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	157
Banque Populaire (MCE Groupe)	300	29/07/2024	29/07/2024	29/07/2029	249
BPI (MCE Groupe)	300	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2031	300
Solde restant dû au 30/06/2025					768

▪ En 2024

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2024
Banque Populaire (MCE)	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	84
BPI (MCE)	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	180
Banque Populaire (MCE Groupe)	300	29/07/2024	29/07/2024	29/07/2029	277
BPI (MCE Groupe)	300	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2031	300
Solde restant dû au 31/12/2024					841

Ventilation des dettes financières par échéance :

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	620		118	179	157	92	75
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	149	149					
Intérêts courus sur emprunts	1	1					
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0					
Concours bancaires (dettes)	5	5					
Dettes financières	774	212	185	132	95	75	75



4 | 11 Dettes fournisseurs

Libellé	2024.06	2025.06
Dettes fournisseurs - courant	6 352	7 246
Dettes fournisseurs	6 352	7 246

4 | 12 Autres dettes

Libellé	2024.06	2025.06
Avances, acomptes reçus sur commandes	18	
Dettes sociales - courant	1 109	836
Dettes fiscales (hors IS) - courant	1 616	2 211
Impôts différés - passif	178	
Etat - impôts sur les bénéfices - courant		(14)
Comptes courants - passif - non courant	1	
Comptes courants groupe - courant		1
Autres dettes - courant	103	
Charges à payer (Quote part pertes SNC)		14
Produits constatés d'avance - courant	302	483
Autres dettes et comptes de régularisation	3 327	3 531



5. Détail du compte de résultat

5 | 1 Chiffre d'affaires

Libellé	2025.06	2024.06
Production vendue de services	14 470	11 814
Produits des activités annexes	5	7
Chiffre d'affaires	14 475	11 821

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Prestation de courtage en énergie	93,2%	92,0%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	3,2%	2,5%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	2,0%	2,5%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	1,6%	3,0%

5 | 2 Autres produits d'exploitation

Libellé	2025.06	2024.06
Production immobilisée	158	198
Subventions d'exploitation	29	19
Reprise sur provisions d'exploitation	267	398
Rep./Dépr. sur actif circulant	6	
Transferts de charges d'exploitation	2	6
Autres produits	12	24
Autres produits d'exploitation	473	645



5 | 3 Achats consommés

Libellé	2025	2024
Achats de marchandises	(3)	
Achats d'études et prestations de services	(253)	(192)
Autres achats	(63)	(178)
Achats non stockés de matières et fournitures	(72)	(24)
Achats consommés	(392)	(394)

5 | 4 Autres charges d'exploitation

Libellé	2025	2024
Locations immobilières et charges locatives	(159)	(168)
Locations mobilières et charges locatives	(83)	(42)
Entretien et réparations	(138)	(151)
Primes d'assurances	(33)	(23)
Autres services extérieurs	(14)	(3)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(9 701)	(8 171)
Publicité, publications, relations publiques	(113)	(227)
Déplacements, missions et réceptions	(78)	(192)
Frais postaux et frais de télécommunications	(8)	(11)
Frais bancaires	(15)	(20)
Autres charges externes	(47)	(52)
Autres charges	(40)	(0)
Autres charges d'exploitation	(10 429)	(9 060)



5 | 5 Impôts et taxes

Libellé	2025.06	2024.06
Impôts et taxes sur rémunérations	(17)	(56)
Autres impôts et taxes	(69)	(14)
Impôts et taxes	(86)	(70)

5 | 6 Charges de personnel

Libellé	2025.06	2024.06
Rémunérations du personnel	(1 527)	(1 882)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(528)	(704)
Autres charges de personnel	(265)	(51)
Charges de personnel	(2 320)	(2 636)

5 | 7 Dotations d'amortissement & provisions d'exploitation

Libellé	2025.06	2024.06
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles	(148)	(119)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Corporelles	(4)	(10)
Dot. aux provisions d'exploitation	(34)	(322)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(62)	(78)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(247)	(529)



5 | 8 Résultat financier

Libellé	2025.06	2024.06
Gains de change sur opérations financières	0	0
Autres produits financiers	70	100
Produits financiers	70	100
Charges d'intérêts	(20)	(3)
Pertes de change sur opérations financières	(0)	(0)
Autres charges financières	(0)	
Dot. aux provisions à caractère financier	(4)	
Dot. dépr. sur actifs financiers	(15)	
Charges financières	(39)	(3)
Résultat financier	31	97

5 | 9 Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible /différé

Libellé	2025.06	2024.06
Impôt sur les bénéfices	(408)	(259)
Impôts différés		12
Carry-back	67	75
Charges d'impôts	(341)	(171)

5 | 10 Résultat Exceptionnel

Libellé	2025.06	2024.06
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		22
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	40	
Produits exceptionnels	40	22
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(19)	(16)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(40)	
Dot. excep./Dépr. actif circulant	(169)	
Charges exceptionnelles	(229)	(16)
Résultat exceptionnel	(189)	6



6. Autres informations annexes

6 | 1 Honoraires des CAC

En milliers d'euros	2025.06	2024.06
Audit	29	53
Certification des comptes	29	53
Services autres que la certification des comptes	-	-
Autres prestations	-	-
Total des honoraires	29	53

6 | 2 Preuve d'impôt consolidée

Libellé	2025.06
Résultat des entreprises intégrées	975
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(408)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	1 383
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(346)
Effets des différences de base	(75)
Effets des différences de taux	(328)
Effets des dispositions fiscales particulières	62
Écritures manuelles sur Impôt	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(341)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(341)



6 | 3 Engagement hors bilan

Aucun engagement hors-bilan sur les exercices 2025 et 2024.

6 | 4 Effectif moyen

Libellé	2025.06	2024.06
Mon courtier énergie	35	38
Mon courtier énergie Groupe	14	23
MCE Agences	0	13
MCE España	9	17
MCE Belgique	6	0
Effectif moyen interne	64	91
Effectif moyen total	64	91

6 | 5 Évènement post-clôture

Néant

6 | 6 Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.



6 | 7 Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

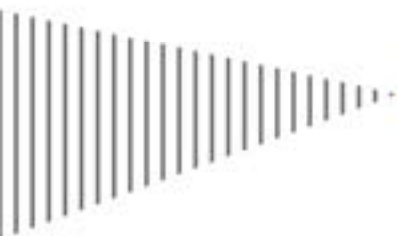
- 31 k€ concernant le 1er semestre 2025
- 329 k€ concernant l'exercice 2024
- 215 k€ concernant l'exercice 2023

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).



3. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIEL



Mon Courtier Energie Groupe

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés semestriels

ERNST & YOUNG Audit



Mon Courtier Energie Groupe

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Mon Courtier Energie Groupe et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes consolidés semestriels au 30 juin 2025 sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre rapport d'examen limité soit divulgué à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel il a été établi, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Bordeaux, le 14 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas



4. DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Bordeaux, le 15 octobre 2025
Hugo LARRICQ
Directeur Général



5. INFORMATIONS GÉNÉRALES

5 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR001400H3A0

Code Mnémonique : ALMCE

Classification : 50205020 – Professional Business Support Services

LEI : 96950004ATVK481LKN90

5 | 2 Contact

Le siège social de la Société est situé : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux

Téléphone : +33 (0) 5 57 99 15 77

Adresse électronique : contact@moncourtierenergie.com

Site internet : www.moncourtierenergie.com